



**L'Institut de Droit international dit être très attentif de la situation de l'un de ses membres titulaires, Maurice Kamto, écroué à la prison principale de Kondengui, depuis janvier 2019 suite à une "marche blanche" organisée par son parti et la coalition autour de lui.**

Après une première déclaration publiée, cet institut dont l'un de ses buts est de promouvoir les droits de l'Homme demandait aux autorités du Cameroun de libérer immédiatement Maurice Kamto et surtout de respecter les droits et libertés fondamentaux à son égard.

Dans une autre sortie, l'Institut rappelle que la « *République du Cameroun est partie à de nombreuses conventions relatives aux droits de l'homme et qu'elle a ratifié en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance* ».

L'Institut poursuit en appelant « *toutes les autorités concernées à respecter scrupuleusement les obligations découlant de la Constitution de la République du Cameroun et des traités susmentionnés auxquels le Cameroun a souverainement souscrit et, en particulier, le principe du respect des droits de la défense et à un procès équitable devant une juridiction*

*indépendante ».*

Pour finir, l'Institut de Droit international dit suivre avec la plus grande attention l'évolution de la situation de son membre Maurice Kamto.